



## succession ,vente d'une maison

Par **yvon29**, le **01/05/2012** à **12:06**

Bonjour,

Je suis en indivision avec mon frère et mes sœurs,

Nous avons une maison d'habitation et des terres constructible et agricole (exploitation de mes parents), mon frère a repris la suite.

Le notaire en charge de la succession de nos parents, nous a dit que la maison pouvez être vendue sans problème.

Concernant la maison, mon frère souhaite l'acheté, mais fais durer les chose,,

Ma question: Si on signe la succession dans l'état actuel, seras t'il possible de vendre la maison par la suite, même si un d'entre nous veux pas?

Serons nous obligé de passé par voie judiciaire?

Merci d'avance de vos réponses.

Cordialement.

Par **Afterall**, le **01/05/2012** à **18:37**

[citation]Ma question: Si on signe la succession dans l'état actuel, seras t'il possible de vendre la maison par la suite, même si un d'entre nous veux pas?[/citation]

Le règlement de la succession ne préjuge de la vente ultérieure de la maison.

[citation]Serons nous obligé de passé par voie judiciaire? [/citation]

En cas de mésentente : pas d'autre solution.